

Inscrire l'éducation sans violence dans le CC

Madame la Conseillère aux États,
Monsieur le Conseiller aux États,

Le 3 novembre, vous aurez à traiter à la CAJ-E de la motion du Conseil national (Bulliard) 19.4632, qui demande l'inscription dans le Code civil du droit des enfants à une éducation non violente. La CAJ-E avait décidé en mars de suspendre l'examen de cette motion jusqu'à ce que le rapport du Conseil fédéral relatif au postulat Bulliard (20.3185) soit disponible. Ce rapport a été publié le 19 octobre.

Dans ce rapport, le Conseil fédéral se dit convaincu que la situation juridique concernant la violence dans l'éducation est déjà claire. **Mais pour la population, ce n'est pas le cas** : c'est uniquement pour la violence physique grave que l'on sait généralement que celle-ci n'est pas autorisée. **Des comportements qui recèlent de la violence psychologique sont en revanche considérés comme admissibles par près de 40% des parents.**¹ En matière de violence à l'encontre des enfants, il ne devrait pas y avoir de marge d'interprétation possible ; c'est pourquoi l'éducation non violente doit être inscrite **explicitement et clairement dans la loi**.

Deux tiers des parents estiment qu'un droit à une éducation non violente inscrit dans la loi encourage dans la société la pratique d'une éducation sans violence et aide à protéger les enfants contre la violence dans l'éducation. **12% des parents déclarent même qu'ils éduqueraient leurs enfants différemment, si le droit à une éducation non violente était inscrit dans la loi – l'introduction dans la loi protégerait donc effectivement les enfants !**

Les expériences faites par d'autres pays européens le montrent : c'est la **combinaison** de l'introduction de l'éducation non violente dans la loi et de mesures de sensibilisation et de prévention qui permet **de réduire avec succès la violence à l'encontre des enfants**.

Pour satisfaire au postulat, le Conseil fédéral fait une proposition concrète – un complément aux al. 1 et 4 de l'art. 302 CC – et montre ainsi qu'une solution est possible : une solution qui continue d'assurer aux responsables légaux la liberté éducative, ne les criminalise pas, n'intervient pas dans le système de protection de l'enfant actuel, mais a un effet **préventif** et permet d'aider. **Il n'y a aucune raison de**

¹ Tous les chiffres sont tirés de l'étude scientifique récente (Université de Fribourg, 2022) accompagnant la campagne « Des idées fortes – il y a toujours une alternative à la violence » de Protection de l'enfance Suisse, consultable sous <https://www.kinderschutz.ch/fr/engagement/campagne-de-prevention/idees-fortes-etude-comportement-punitif-parents>

refuser de compléter l'art. 302 CC, mais beaucoup d'arguments qui plaident en faveur de cette proposition.

L'inscription explicite et claire de l'éducation non violente dans le CC clarifie la situation, rectifie le point de vue qui n'est plus défendable depuis des années selon lequel il y aurait un degré nécessaire et autorisé de violence dans l'éducation ; elle pose en même temps les bases idéales pour la sensibilisation et la prévention. La mention explicite dans la loi entraîne des changements au niveau du comportement éducatif et protège les enfants contre la violence.

Les organisations mentionnées ci-dessous vous demandent de recommander à votre Conseil d'accepter la motion Bulliard.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Conseillère aux États, Monsieur le Conseiller aux États, nos salutations distinguées.



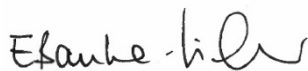
Yvonne Feri

Conseillère nationale et
Présidente du conseil de fondation
Fondation Protection de l'enfance Suisse



Valentina Darbellay

Présidente
Réseau suisse des droits de l'enfant



Elisabeth Baume-Schneider

Conseillère aux États et
Coprésidente Alliance Enfance



Philipp Kutter

Conseiller national et
Coprésident Alliance Enfance



Kinderschutz Schweiz
Protection de l'enfance Suisse
Protezione dell'infanzia Svizzera



Netzwerk **Kinderrechte** Schweiz
Réseau suisse des **droits de l'enfant**
Rete svizzera **diritti del bambino**
Child Rights Network Switzerland



**pédiatrie
suisse**

L'organisation professionnelle
de la pédiatrie



PACH Enfants placés
et adoptés
Suisse



ssav
Schulsozialarbeitsverband



kibesuisse

Verband Kinderbetreuung Schweiz
Fédération suisse pour l'accueil de jour de l'enfant
Federazione svizzera delle strutture d'accoglienza per l'infanzia



AvenirSocial

Berufsverband Soziale Arbeit Schweiz
Association professionnelle suisse du travail social
Associazione professionale lavoro sociale Svizzera
Associazioni professionali svizzere da la lavor sociala



{SAJV}
{CSAJ}

Schweizerische Arbeitsgemeinschaft der Jugendverbände
Conseil Suisse des Activités de Jeunesse
Federazione Svizzera delle Associazioni Giovanili
Federaziun Svizra da las Unions da Giuventetgna

DOJ
AFAJ

Dachverband Offene Kinder- und Jugendarbeit Schweiz
Association faitière suisse pour l'animation socioculturelle enfance et jeunesse
Associazione svizzera animazione socioculturale infanzia e gioventù

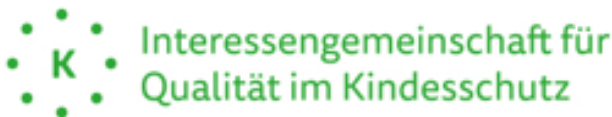
Kinderanwaltschaft
Schweiz

DLV

Deutschschweizer Logopädinnen- und Logopädenverband



Marie Meierhofer Institut für das Kind
Assoziiertes Institut der Universität Zürich



INTEGRAS

Fachverband Sozial- und Sonderpädagogik
Association professionnelle pour l'éducation sociale et la pédagogie spécialisée



Association suisse de prévention
des violences envers les enfants

**ASSOCIATION SUISSE DES
CONSULTATIONS PARENTS-ENFANTS**



elternbildung.ch
formation des parents.ch
formazione dei genitori.ch



Unabhängige Kitas für Qualität
Crèches indépendantes pour la qualité



Kinderdorf
Pestalozzi



Save the Children



**SOS VILLAGES
D'ENFANTS**



Fachstelle
Frühe
Kindheit

Spass & Bewegung für Kinder



Zweigbeschreibung bei Unrecht - auch bei Jungen www.pro-kinderschutz.ch

**TRANSGENDER
NETWORK
SWITZERLAND**

TGNS



KiMi

